



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE MARDI 21 AOÛT 2018

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi 21 août 2018 à 18h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Sont absents à cette séance madame et monsieur le conseiller Gilles Lapierre et Chantale Boudrias.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et madame Nadia Lefebvre, assistante greffière sont présentes.

476-08-18

PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROJET SAUV<sup>É</sup>R QUÉBEC –  
VERSION 2

CONSIDÉRANT qu'un premier Projet SAUV<sup>É</sup>R au Québec a déjà été mis en place et est en cours de réalisation avec succès dans les municipalités de Plessisville, Bromont, Nicolet, Rivière-du-Loup, Sainte-Julienne et Témiscouata-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que la proposition de YHC Environnement de réaliser le Projet SAUV<sup>É</sup>R Québec – Version 2 en 2018 pour la création d'une route électrique verte (RéV) au Québec et au Canada via le développement des stations-service électriques (SSE), l'implantation d'un système d'autopartage adapté aux ressources et aux besoins des communautés via un outil de gestion de l'autopartage et la création des "HUB" pour le partage des véhicules électriques et leurs intégrations dans les municipalités et dans leurs communautés avec le financement du Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT que la contribution des participants se situera entre 36 % des coûts totaux en tenant compte des choix du budget établi par la municipalité participante ainsi que du nombre de participants au projet pilote;

CONSIDÉRANT que la valeur totale (coût total avant subventions) du projet pour la municipalité est estimée à 174 307 \$;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que le Projet SAUV<sup>ÉR</sup> – Québec (Volet Projet pilote) permettra à la Ville, d'intégrer une station-service électrique (SSE), d'implanter un système d'autopartage adapté aux ressources et aux besoins des communautés via un outil de gestion de l'autopartage et créer un "HUB" dans la municipalité et sa communauté;

CONSIDÉRANT que la Ville a été acceptée pour participer au Projet pilote SAUV<sup>ÉR</sup> Québec – Version 2;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a réduit la subvention accordée au Projet SAUV<sup>ÉR</sup> Québec – Version 2 en 2018, résultant en une participation financière plus élevée de la part de chacune des municipalités impliquées;

Participant	Véhicule Nombre	Borne Nombre	Coût Brut estimé	Subventions applicables HQD & Gov. Qc	Sous-total	Subvention FCM	Total à payer	Contribution participant	Version IMS Contribution participant	
									À payer	Différence
10 Saint-Constant	1	2	174 307 \$	36 400 \$	137 907 \$	74 855 \$	63 051 \$	36%	33 895 \$	29 156 \$

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant s'engage à contribuer pour un montant maximal estimé à 63 051 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour sa participation au Projet SAUV<sup>ÉR</sup> Québec – Version 2.

Que ce montant soit payé à YHC Environnement selon les modalités qui seront établies lors de l'établissement du contrat prévu à cette fin.

D'autoriser la directrice du Service des communications, des relations publiques et du service aux citoyens à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour l'année 2019 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 23-022-14-131).

477-08-18

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1572-18 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES À L'ACHAT D'IMMEUBLES ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ À CETTE FIN

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a adopté le 20 mars 2018 le règlement numéro 1572-18 décrétant des dépenses relatives à l'achat d'immeubles et un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les dépenses autorisées;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution  
ou annotation

De remplacer l'article 1 du règlement numéro 1572-18 décrétant des dépenses relatives à l'achat d'immeubles et un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin par le texte suivant :

*« Le Conseil est autorisé à effectuer des dépenses relatives à l'achat de terrains et de bâtiments, pour des fins de loisirs, de sécurité et de transport, pour un montant total de 1 500 000 \$ »*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, il n'y a pas eu de période de questions.

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O (FLA 761)

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Nadia Lefebvre, assistante greffière



No de résolution  
ou annotation

